

Mot introductif du Sénateur Didier MUMENGI

Président du Caucus des Sénateurs de la Ville de Kinshasa





VUS PAR LES SENATEURS DE KINSHASA

PALAIS DU PEUPLE





Carte de Santé et d'Hygiène - Cash -



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO **VILLE DE KINSHASA - COMMUNE DE NGALIEMA** CARTE DE SANTE ET D'HYGIENE





Nom (s): NGONGO NGEMO

Prénom (s): SAMUEL

Profession: COMPTABLE

Sexe: M Né(e) Le 26 /07/ 1991 Lieu de Naissance : KINSHASA

Adresse: Av. MANONGO N°27 Q/GB

Expire le:

22/08/2024



Signature du titulaire :

N° Registre communal: 920148444/20 - N° Carte: 202007555-20

Carte Obligatoire dès l'âge de scolarité pour 2 Objectifs :



1. Garantir l'accès aux soins médicaux de base pour tous, au travers d'un réseau local de santé composé :

- d'une Maison de santé par quartier, pour assurer les soins d'infirmerie et de la médecine de base, la prévention et l'éducation prophylactique, ainsi que les campagnes de vaccination;
- d'un Hôpital Communal de Référence (HCR) d'une capacité d'au moins 200 lits, constituant le 1^{er} centre de référence pour les Maisons de santé;
- Et enfin d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) au niveau de chaque District, avec une capacité litière fonctionnelle de plus de 400 lits, comprenant des services de soins spécialisés. Chaque CHU sera le centre de référence pour les Hôpitaux Communaux de Référence. Ainsi chaque District de Kinshasa va abriter une Faculté de médecine - département universitaire externe de l'Université Nationale de Kinshasa.

Objectifs 2

- 2. Assurer une veille hygiénique de proximité, au travers des opérations de sous-traitance, au bénéfice des « Jeunes Entrepreneurs de Quartier », des services de police d'hygiène et de salubrité publique. C'est-à-dire, amener des Jeunes à créer notamment :
- Des Sociétés de Sécurité Hygiénique et de salubrité publique pour assurer la surveillance hygiénique des maisons, des écoles, des rues, des commerces, des églises, des voies publiques, etc.;
- Des Entreprises d'Hygiène et de Propreté des Marchés;
- Des compagnies de Tri sélectif, de collecte et de transport des déchets;
- Des Petites Industries Locales de Recyclage, traitement et commercialisation des déchets;
- Des Entreprises de Gestion des Parkings et du stationnement.



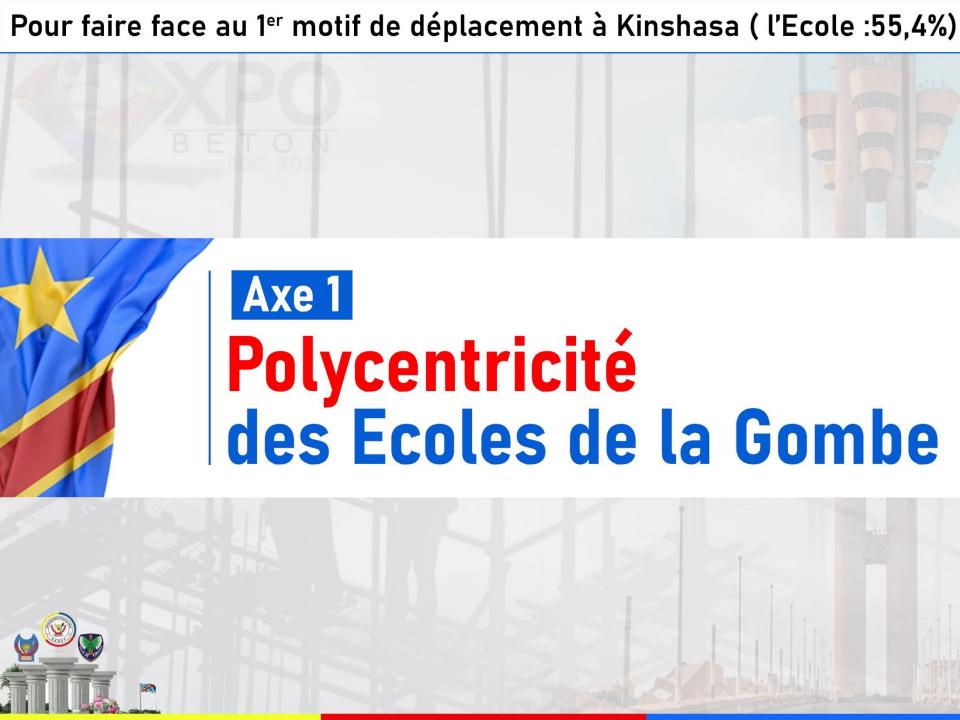


Raison des déplacements à Kinshasa

| Motifs | Déplacements en % |
|----------|-------------------|
| Ecole | 55,4% |
| Travail | 25,7% |
| Achat | 8,1% |
| Santé | 4,3% |
| Loisirs | 2,6% |
| Religion | 1,9% |
| Divers | 2,0% |
| Total | 100% |

Estimation de la population de Kinshasa à l'an 2036

| Année | Nbr d'habitants | |
|--|----------------------------|--|
| 2036 | Entre 23 et 25 millions | |
| Caractéristique principale de la population la plus mobile de Kinshasa | | |
| De 15 à 64 ans | Entre 12 et 13 | |
| N.B. La moitié de la population aura 22 ans | | |



Collège BOBOTO de Ngiri-Ngiri

Collège BOBOTO de Mont-Ngafula

Collège BOBOTO de la Gombe

Collège BOBOTO de Kimbaseke

Collège BOBOTO de Lemba

Pour faire face au 2ème motif de déplacement à Kinshasa (le travail : 25,7%)



Axe 2 Péage Urbain aux portes de la Gombe

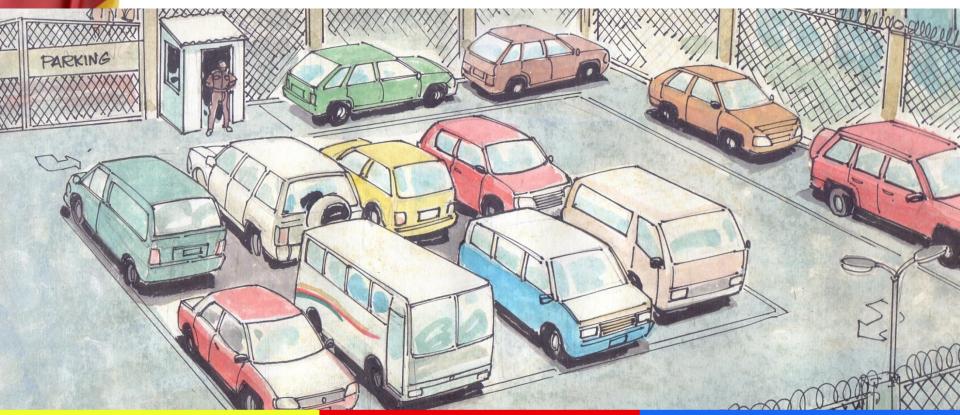


Pour faire face au 2ème motif de déplacement à Kinshasa(le travail : 25,7%)



Axe 3

Opération pilote de Stationnement payant sur voirie et hors voirie À Gombe et environs



Pour faire face au 3^{ème} motif de déplacement à Kinshasa (Achat : 8,1%)



1881, c'est le Marché Nkonzo nkulu, en contrebas de l'actuel Palais Présidentiel de Mont Ngaliema.

1er juillet 1923, Léopoldville devient la capitale du Congo Belge. Elle compte 23.000 habitants. Le centre ville se déplace pour le lieu actuel de la Grande-Poste : 3ème Centre-Ville.

Le 1^{er} centre-Ville de Kinshasa, dès décembre

Le centre ville se déplace pour le lieu actuel de la Grande-Poste : 3ème Centre-Ville.

En 1925, un grand marché à coupole est construit sur l'emplacement actuel du magasin African-Lux. C'est le 4ème Marché Central et 4ème Centre-ville de Kinshasa.

En 1930, De Bock, Commissaire de District urbain de Léopoldville, construit le Parc De Bock et le Jardin Zoologique comme zone tampon entre la cité européenne et la

En 1883, Stanley signe un accord

avec le chef Ntsuvila du clan

Ngobila : Kinshasa est créé et le

2ème centre-ville s'installe entre

l'actuel hôtel de l'ONATRA,

l'actuel UAC jusqu'à la paroisse

où la toute

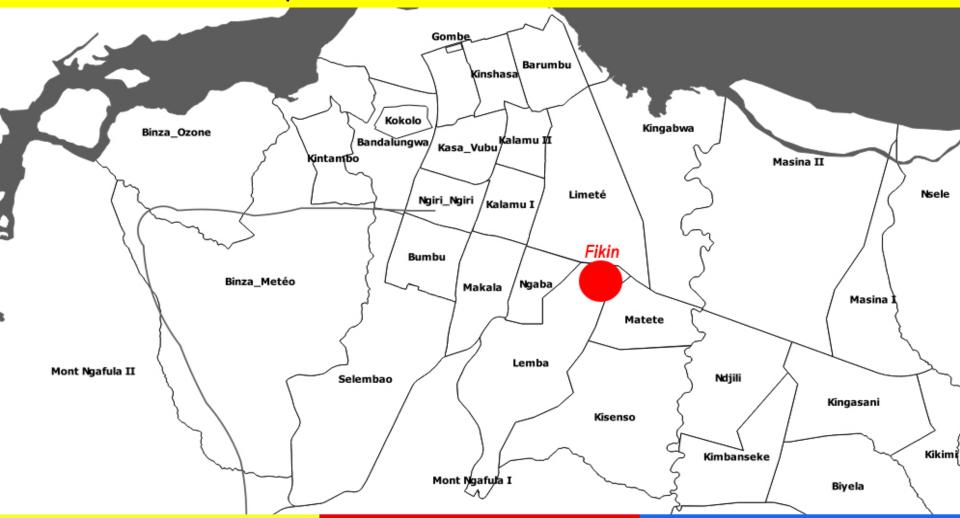
Sainte Anne

cité dite indigène. En 1943, le marché central se déplace, de l'African Lux à son lieu actuel: c'est le 5^{ème} Centre-Ville, un marché en plein air, d'une surface de 35 000 m².

En 1967, le 1^{er} Plan d'urbanisme est élaboré : le « Plan Régional ». Il propose la l'aménagement du 6^{ème} Centre ville et la délocalisation du Marché central vers le lieu actuel du stade des Martyrs. Le Président Mobutu s'y oppose et décide, par l'Ordonnance loi n°001 du 1^{er} Mai 1970 de renouveler l'infrastructure du marché central existant.

Si Kinshasa comptait 2 millions d'habitants lorsque le 1er Plan Régional de 1967 proposa la délocalisation du marché central, la Capital abritera près de 25 millions d'habitants en 2036.

Voilà pourquoi, dans le cadre du développement polycentrique de Kinshasa, nous proposons un Nouveau Centre Ville et un Nouveau Grand Marché Central de la Ville à l'actuel emplacement de la FIKIN.





- L'ancien Marché Central devient la Foire Permanente de Kinshasa
 + Marché de l'artisanat et des arts + Show-room industriel
- Le Jardin botanique est enrichi par des nouvelles essences forestières et devient le Jardin du Bassin du Congo
- La salle du Zoo est réhabilitée en tant que « Grand Auditorium de Kinshasa »
- Le Jardin zoologique est réhabilité comme principal haut lieu de spectacle animalier de Kinshasa
- Le Club Zoo tennis est transformé en Centre d'Initiation au Tennis





Axe 1

Carte d'Assurance Carburant - CAC -

C'est une carte électronique de pré-paiement du carburant. Elle s'inscrit dans un vaste projet de dématérialisation intégrale de l'achat du carburant en République Démocratique du Congo.



Les avantages

Paiements sécurisés avec traçabilité de toutes les transactions (date, heure, auto/moto, litres...) Rapidité de la transaction car plus de cash.

Identification numérique de toutes les autos et motos ainsi que leurs propriétaires respectifs.

Pompiste: plus de manipulation de cash, rapidité de la transaction, sécurité accrue car zéro cash, diminution des frais de comptage et des charges de convoyage des fonds.

Assurance : obligatoire et systémique car pas d'assurance pas de carte et pas de carburant.

Province de Kinshasa: maximisation automatique de toutes les taxes relatives à la circulation; sécurisation optimalisée de la mobilité urbaine, possibilité des crédits anticipatifs pour financer massivement l'assainissement et la modernisation des infrastructures. Possibilité de bloquer des cartes en cas d'infraction (assurance ou autres a définir).

Axe 2

Réseau des « Entreprises coopératives des Taxis, Taxi-Bus et Taxi-motos » comme Référent partenaire de l'Etat pour le transport en commun privé à Kinshasa







Taxi, Taxi-Bus et Moto-taxi Rouges
Taxi, Taxi-Bus et Moto-taxi Bleus
Taxi, Taxi-Bus et Moto-taxi Jaunes





Axe 3

Doter la Ville d'une Charte urbaine d'aménagement et de gestion des aires de stationnement pour bus, taxi-bus, taxi et mototaxi



Une Charte pour les trois outils de ré-urbanisation accélérée ci-après :

1

Un Plan d'aménagement des abribus et taxi-bus dynamiques

2

Un Programme d'aménagement des stations taxi 3

Un Schéma directeur d'aménagement des Points d'Arrêt Mototaxi.

N.B.

Ces abribus et taxi-bus ainsi que les stations taxis et les points d'arrêt mototaxis seront dynamiques parce qu'ils devront offrir un panel de services améliorant la vie des usagers, à savoir : mobilier urbain de qualité, aire d'attente agréable pour la lecture, un aménagement paysager bienfaisant, avec bancs et poubelles, information des voyageurs urbains en temps réel, plan de quartier, petit-service de charge pour téléphones, petit service d'accès au réseau WiFi, boutique de dépannage, etc.

Axe 4

Mise en place d'un réseau de transport fluvial urbain pour alléger le transport de surface









6 objectifs

Programmer les éléments essentiels au développement urbain, prévoir les réserves foncières nécessaires aux grands équipements structurants et planifier de façon durable les évolutions urbanistiques, démographiques, spatiales, économiques, sociales, écologiques, culturelles et touristiques de la ville.

2

Offrir un cadre stratégique de référence pour les autres schémas et plans sectoriels qui permettront l'identification des priorités d'action ainsi que la déclinaison de façon opérationnelle du calendrier de mise en œuvre de la ré-urbanisation de la ville de Kinshasa à l'horizon 2036.

3

Planifier l'aménagement des berges et des abords des rivières de Kinshasa, et le développement du transport public sur les rivières et le fleuve, ainsi que des possibilités de déplacement touristique doux le long de l'eau ou entre les espaces verts et les plus beaux paysages de Kinshasa. Définir les espaces publics, semi-privés et privés, ainsi que les équipements publics, et veiller à la cohérence des projets d'équipements pour attirer les investissements du secteur privé national et international.

5

Arrêter les limites du périmètre urbain de Kinshasa et fixer les superficies à ouvrir à l'urbanisation, en illustrant la cohérence entre les diverses formes d'utilisation des sols.

6

Organiser avec la collaboration des organisations mondiales des villes, des métropoles, des cités et des gouvernements locaux, une « Conférence Internationale » de levée de fonds, pour financer le Master Plan Kin 36, auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, privés et publics, ainsi que les bailleurs internes, africains et mondiaux.

